



DEMANDER LA FABRICATION D'UN PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

La demande de permis se fait sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://ants.gouv.fr>

- 1) Connectez-vous avec vos identifiants ANTS ou France Connect.
- 2) Allez dans *Mon espace conducteur*.
- 3) Allez dans *Commencer la demande* et sélectionnez « *Je demande un permis de conduire international* »
- 4) Indiquez s'il s'agit d'une personne mineure ou majeure, cochez les différentes catégories de permis obtenues (*ces informations figurent au verso de votre permis de conduire*) puis indiquez le pays de délivrance.
- 5) Vérifiez et complétez, le cas échéant :
 - votre état-civil ;
 - votre adresse postale ;
 - vos coordonnées (téléphone, mail). Vous serez informé à chaque étape importante par mail et par SMS si vous avez renseigné votre numéro de téléphone mobile.
- 6) Joindre les pièces justificatives suivantes :
 - pièce d'identité valide ;
 - justificatif de domicile à votre nom datant de moins de 6 mois. Si vous êtes hébergé : pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant + attestation d'hébergement datée et signée ;
 - permis de conduire actuel.

La procédure relative à la photo d'identité et à l'enveloppe timbrée est expliquée à la fin de la démarche.

- 7) Relisez bien le récapitulatif, attestez sur l'honneur ces informations puis validez les.
- 8) Enregistrez et imprimez l'attestation de dépôt de demande de permis de conduire international.
- 9) Envoyez, par courrier affranchi au tarif normal, cette attestation avec votre photo* et une enveloppe (*prêt-à-poster en lettre suivi - 50g*) libellée à notre nom et adresse, à l'adresse suivante sans oublier de conserver la partie détachable (au dos de l'enveloppe) :

*CERT Permis de Conduire Internationaux
CS 20001
50653 CHERBOURG EN COTENTIN Cedex*

Attention, si cette attestation, la photo et l'enveloppe pré-timbrée à votre adresse ne sont pas transmises, votre demande en ligne ne pourra pas être instruite, ni finalisée.

- 10) Vous n'aurez pas à vous rendre en préfecture. Dès réception par le centre de numérisation de votre courrier, vous serez avisé par mail et/ou SMS.
Votre demande sera alors transmise automatiquement aux services de l'Etat pour instruction.

Information complémentaire

Vous pouvez joindre l'ANTS pour toute question relative à votre demande de permis au 34.00

* photo aux normes en vigueur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/FI0619>)